

# LE NOUVEAU DISPOSITIF D'ÉVALUATION : OUTILS ET MÉTHODES

## FOCUS SUR LES CRITÈRES IMPÉRATIFS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les évaluations externes ne peuvent plus être réalisées sous l'ancienne procédure. La HAS a publié un référentiel unique et un manuel d'évaluation, qui ont été adoptés le 8 mars 2022 par la commission en charge du social et médico-social (CSMS).

Le nouveau référentiel d'évaluation des ESSMS modifie puissamment la démarche et implémente un paradigme d'une autre dimension. Si le processus se dit encore évaluatif pour ne pas inquiéter, il arbore tous les oripeaux de la certification. Cette nouvelle démarche est d'une grande exigence et oblige à une rigueur méthodologique inédite.

### Pré-requis ?

Mettre à disposition l'arrêt d'autorisation et les pièces techniques de l'établissement pour une analyse en amont

### Pour qui ?

Équipe de direction

### Durée ?

2 jours (14h) + 1 jour (7h)

### Tarif ?

3300€ net de taxe  
avec un livrable déroulant le plan d'action

### Méthodes évaluatives ?

Évaluations formatives types :



- QCM
- Quizz
- Cas pratiques

### Objectifs & contenus

- Comprendre le contexte réglementaire et savoir identifier les enjeux du référentiel et des critères impératifs
- Maîtriser les clés de compréhension de la structure et de la méthodologie de l'évaluation
  - Présentation du référentiel : structuration des thématiques : Notion de critères, modalités de lecture horizontale et transverse. La recherche de preuves et présentation de la plateforme SYNAE.
- Comprendre et analyser ses propres pièces techniques pour définir les objectifs du plan d'action
  - La restitution de l'analyse des pièces techniques / Présentation et traduction des 18 critères impératifs et ses attendus
  - Mise en oeuvre des entretiens : à partir des preuves auprès des professionnels/ CVS/ des personnes accompagnées et ESSMS
- Construire son plan d'action pour répondre aux exigences des critères impératifs du référentiel
  - Intégration, échéancier des actions dans le plan d'amélioration / Produire des trames aux spécificités de son établissement
  - Mise en place d'organisation pour répondre aux exigences des critères impératifs

### À l'issue de la formation, les bénéficiaires seront capables de :

- S'approprier le nouveau référentiel unique et les critères impératifs
- Construire un plan d'action pour répondre aux exigences du nouveau référentiel

Intéressé ? Contactez-nous au 09 83 51 99 38 !